

Index Egalité Salariale

Flexi France obtient la note de 83/100

TechnipFMC

18 Février, 2020

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », Flexi France a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **Pour l'année 2019, l'index de Flexi France est de 83 points sur 100.**

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de cinq indicateurs* mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre de points maximum de l'indicateur	Points obtenus Flexi France
Indicateur 1 : écart de rémunération entre les hommes et les femmes	40	38
Indicateur 2 : écart dans la répartition des augmentations individuelles	20	20
Indicateur 3 : écart dans la répartition des promotions	15	10
Indicateur 4 : augmentation attribuée au retour de congé maternité	15	15
Indicateur 5 : Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10	0
INDEX (sur 100 points)	100	83

* pour les entreprises de plus de 250 salariés